Nations Unies E/cn.5/2017/NGO/32



## Conseil économique et social

Distr. générale 1<sup>er</sup> décembre 2016 Français Original : anglais

## Commission du développement social

Cinquante-cinquième session

1<sup>er</sup>-10 février 2017

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

> Déclaration présentée par l'International Council on Social Welfare, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

<sup>\*</sup> La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.





## Déclaration

Le thème prioritaire de la cinquante-cinquième session de la Commission du développement social, « Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous », est à la fois stimulant et encourageant, car il inscrit clairement les efforts de lutte contre la pauvreté menés aux niveaux mondial et national dans le cadre des objectifs de développement durable. Il est essentiel de trouver un équilibre entre les objectifs sociaux, environnementaux et économiques afin de favoriser une croissance bénéficiant à chacun, en particulier aux pauvres. Quand la pauvreté est endémique, qu'elle contraint les populations à survivre sans savoir de quoi demain sera fait, les objectifs de « croissance verte » et de développement durable, aussi nobles soient-ils, semblent dérisoires au regard des besoins immédiats des populations pauvres et marginalisées. Il est largement admis que les efforts visant à éliminer la pauvreté sont étroitement liés aux politiques d'atténuation et d'adaptation. Dans le même temps, les données existantes confirment que l'élimination de la pauvreté peut offrir de multiples possibilités et avantages à la société, en facilitant l'adoption de mesures concrètes en vue du développement durable.

L'International Council on Social Welfare, créée en 1928, est l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales œuvrant dans de grands domaines tels que le développement social, la protection sociale et la justice sociale. Nous appuyons fermement les efforts de toutes les parties prenantes aux travaux de la Commission visant à trouver de nouvelles solutions ayant une incidence immédiate, mais aussi à long terme, sur la pauvreté et les inégalités.

La lutte contre la pauvreté est un défi pour la plupart des pays. L'exclusion sociale et les inégalités découlant de divers aspects des dimensions sociale, économique et politique de la vie font de la pauvreté un phénomène complexe et multiforme auquel il importe de rechercher des réponses nuancées. Si dans certains pays, la vision de la pauvreté centrée sur l'État, faisant appel à divers programmes de lutte contre la pauvreté, a produit des résultats limités et éphémères, ailleurs, les micro-initiatives locales ne sont pas de taille pour améliorer sensiblement les conditions menant à la pauvreté. C'est pourquoi il importe d'encourager les initiatives des populations pauvres pour remédier aux difficultés du quotidien. La promotion de l'esprit d'entreprise des personnes vivant dans la pauvreté et la vulnérabilité gagne du terrain dans de nombreux pays, mais ces efforts doivent être encouragés et appuyés au sein de la société. Les politiques axées sur l'être humain qui préviennent et réduisent la pauvreté en protégeant la dignité des individus, des familles et des groupes vulnérables favorisent l'autonomisation et la projection. Ces politiques, lorsqu'elles sont bien conçues et mises en œuvre, relèvent clairement du bon sens économique puisqu'elles permettent aux individus d'améliorer le capital humain, l'employabilité et les avoirs productifs tout en facilitant la participation plus efficace des pouvoirs publics et la négociation de meilleurs compromis dans une optique de croissance sans exclusion, de renforcement de la capacité productive et de développement durable.

Les initiatives de sensibilisation et l'action politique menées par l'International Council on Social Welfare dans le domaine de la protection sociale ne datent pas d'hier. Nous envisageons la protection sociale comme un droit fondamental et un investissement dans l'être humain, la considérant comme l'un des moyens qui ont fait leurs preuves de mettre fin à la pauvreté, à la précarité et à

2/5

l'exclusion. Par conséquent, nous soutenons le partenariat mondial pour la protection sociale universelle présenté lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 21 septembre 2016. Appuyé par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale, ce partenariat mondial réunissant plusieurs partenaires de développement, dont des organes intergouvernementaux, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, vise à accroître le nombre de pays offrant une protection sociale universelle ainsi qu'à les aider à concevoir et mettre en œuvre des systèmes de protection sociale universels et durables. Cette initiative à la fois excellente et opportune renforce l'élan politique en faveur de la protection sociale dans le monde et conforte les récentes réalisations politiques d'envergure dans ce domaine.

L'International Council on Social Welfare considère que la clef, dans ce contexte, est la « protection sociale universelle ». La nécessité d'offrir une protection sociale à tous les membres de la société, en encourageant de ce fait la justice sociale, la cohésion et la résilience, est largement admise au niveau international mais il reste encore beaucoup à faire, au niveau national, pour veiller à ce que l'un des principes fondamentaux du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030, « ne laisser personne de côté », ne reste pas lettre morte. Il persiste un gouffre entre la reconnaissance constructive du fait que l'amélioration de la protection sociale est une priorité du développement et la froide réalité du terrain où près des trois quarts de la population mondiale sont privés d'une protection sociale adéquate et que des millions d'hommes, de femmes et d'enfants ne disposent ni d'un revenu garanti ni d'un accès aux services publics essentiels.

L'International Council on Social Welfare réitère donc son soutien à la Recommandation sur les socles de protection sociale, 2012, de l'OIT. L'instauration de socles nationaux de protection sociale est une initiative proposée par le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies en 2009, mais c'est la recommandation nº 202 de l'OIT qui a fourni, en 2012, les orientations pratiques sur l'établissement de ces socles et la mise en place de systèmes de sécurité sociale complets pour tous. Cette recommandation est un outil important pour promouvoir une approche privilégiant les droits de l'homme de la protection sociale. Parallèlement, nous appuyons pleinement l'accroissement de la coopération à l'échelle du système des Nations Unies dans ce domaine ainsi que la participation et l'implication actives d'autres parties prenantes. De concert avec nos partenaires de la Coalition mondiale pour les socles de protection sociale, qui regroupe plus de 80 membres issus d'organisations de la société civile du monde entier, nous étudions les synergies et autres moyens de renforcer la collaboration internationale dans le domaine de la protection sociale à plus long terme. En constituant une plate-forme dédiée aux expériences d'apprentissage - avec élaboration des outils appropriés - et en nouant des liens de collaboration avec les coalitions et/ou plates-formes de protection sociale nationales et régionales, les membres de la Coalition mondiale se concentrent sur la mise en valeur de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des socles de protection sociale.

L'International Council on Social Welfare rejoint le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté lorsqu'il souligne que : « La mise en œuvre du droit à la protection sociale moyennant l'adoption par tous les États de socles de protection sociale est, très nettement, l'approche fondée sur les droits de l'homme la plus prometteuse dans l'optique de l'élimination de l'extrême pauvreté dans le monde. En soi, ces socles sont des garanties d'un revenu

16-19655

de base et de l'accès aux services sociaux essentiels pour l'ensemble de la population. Aucun autre concept opérationnel ne recèle le même potentiel si l'on veut garantir que les 15 % à 20 % les plus pauvres de la population mondiale jouissent d'un niveau minimum de droits économiques, sociaux et culturels » (Assemblée générale des Nations Unies. Extrême pauvreté et droits de l'homme. Note du Secrétaire général A/69/297, 11 août 2014).

Notre organisation est convaincue que traiter les questions des inégalités et de la réduction de la pauvreté de manière globale nécessite d'établir des passerelles entre les droits fondamentaux et la protection sociale des individus et des communautés. La protection sociale est un élément très important, si ce n'est vital, de toute politique sociale progressiste attentive aux besoins des populations dès aujourd'hui et pour demain. La protection sociale universelle est un facteur propice à la protection des droits de l'homme, à la valorisation du potentiel humain et à la réduction des disparités de revenus. Soulignant l'importance des conditions matérielles essentielles nécessaires pour vivre dans la dignité, la protection sociale contribue à ériger la dignité humaine en valeur et en principe juridique en la rapprochant étroitement des droits sociaux et économiques. En outre, elle est une condition matérielle préalable essentielle à l'autonomisation effective des personnes.

Le financement de la protection sociale demeure l'un des principaux défis à relever sur la voie de la couverture sanitaire universelle. Les priorités en matière de dépenses sont établies au niveau national et reflètent différentes valeurs, différentes histoires sociales et différents compromis politiques entre besoins concurrents. La composition d'une palette de financements pour les programmes contributifs et non contributifs peut faciliter la mise en place des « systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale » évoqués dans l'objectif de développement durable 1.3. Cette protection peut être fournie sous forme d'assurance sociale, d'avantages sociaux financés par l'impôt, de services d'assistance sociale, de programmes de travaux publics et d'autres plans assurant une sécurité du revenu de base. L'International Council on Social Welfare rappelle que l'accès à la protection sociale, y compris la sécurité du revenu de base et les soins de santé essentiels, doit être garanti à toute personne ayant besoin d'une telle protection, compte tenu des priorités et des contraintes nationales.

L'organisation estime que le renforcement de la protection sociale est non seulement l'un des meilleurs moyens de réduire l'insécurité et la misère dans le monde, mais aussi une façon efficace de conforter les approches sociales qui stimulent le dynamisme économique et favorisent la préservation et l'utilisation durable du patrimoine environnemental.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a donné un nouvel élan au discours sur la protection sociale, qui gagne du terrain tant au niveau national qu'au niveau international. La communauté internationale a reconnu le rôle crucial que joue la protection sociale dans l'élimination de la pauvreté et la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable. La protection sociale est considérée, dans le Programme, comme un élément fondamental pour l'obtention de résultats dans les domaines de la santé, de l'égalité des sexes, du travail décent, de la croissance sans exclusion et des inégalités. L'élan créé par l'adoption du Programme 2030 crée une nouvelle occasion, pour toutes les parties

**4/5** 16-19655

prenantes, de trouver des solutions novatrices aux problèmes de développement les plus pressants, notamment la protection sociale universelle.

L'International Council on Social Welfare affirme qu'une nouvelle impulsion politique de haut niveau, à l'échelon international, visant à faire de la protection sociale une question à part entière, serait hautement souhaitable, en particulier dans le cadre de la concertation intergouvernementale et des négociations menées aux Nations Unies à la suite du Programme 2030. Une telle avancée à l'issue des négociations multilatérales permettrait de tirer parti de la reconnaissance croissante du rôle important que jouent les systèmes de protection sociale, notamment les socles, dans la société. C'est dans cet esprit que nous mettons en lumière, dans la présente déclaration, la proposition faite par l'International Council on Social Welfare aux États Membres siégeant dans la Commission du développement social d'envisager l'élaboration d'un projet de résolution du Conseil économique et social (ECOSOC) sur les systèmes de protection sociale, résolution qui doit intégrer les socles en tant qu'étape nécessaire vers un système de protection sociale complet et universel pour tous. Nous exhortons les délégations à tenir compte des liens entre la protection sociale et une croissance économique durable, en soulignant qu'une fois les socles de protection sociale mis en place et devenus opérationnels au niveau national, la réalisation de plusieurs cibles des objectifs de développement durable, à commencer par celle de la réduction de la pauvreté, serait alors possible.

Nous proposons que les éléments suivants, qui comprennent des garanties de sécurité sociale de base et forment un ensemble de biens et services essentiels définis à l'échelle nationale, soient inclus dans cette résolution : a) les soins de santé essentiels, dont la santé maternelle, qui répondent aux critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité; b) la sécurité du revenu de base pour les enfants, leur assurant l'accès à la nutrition, à l'éducation et aux soins; c) la sécurité du revenu de base pour les personnes actives en accordant une attention particulière à la maladie, au chômage, à la maternité et à l'invalidité; et d) la sécurité du revenu de base pour les personnes âgées.

L'adoption d'une résolution de l'ECOSOC sur les systèmes de protection sociale nous semble essentielle pour attirer l'attention sur des aspects questions clefs de la protection sociale universelle, à l'instar des socles, ainsi que sur ses nombreux avantages pour la société, et renforcerait l'impact politique de la recommandation n° 202 de l'OIT. Cette résolution dédiée illustrerait l'engagement politique de haut niveau à faire progresser la protection sociale à tous les échelons. Dans le même temps, la résolution négociée par l'ONU permettrait de cibler d'autres parties prenantes politiques. Une telle résolution, qui cadrerait bien avec le Suivi du Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, serait décisive pour l'intégration de la problématique de protection sociale dans le programme de la Commission pour le développement social et faciliterait la mise en œuvre à l'échelon national, ainsi que le suivi cohérent à l'échelle du système, des conclusions concertées.

16-19655 5/5